

Plan de communication et de visibilité du projet Etat de droit

« Une stratégie de visibilité sans vision s'adresse à des aveugles » Jacques Delors

Document réalisé à partir de la matrice du plan de communication et de visibilité du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'union Européenne (p.9)

1. Objectifs généraux de communication

Le paragraphe 5 de la convention de financement du programme Etat de droit précise :

« Un plan de communication et visibilité sera approuvé par le Comité de Pilotage du programme pendant les 6 premiers mois du projet. Le plan visera à informer l'ensemble de la population sur les actions du programme. Il sera fait recours à divers outils : conférences et communiqués de presse, enregistrements des outils et activités financés par le programme pour les media télévisés et audio, expositions, ateliers de présentation. Les autorités s'engagent à utiliser tous les moyens publics de manière gratuite : télévision, radio, presse publique, ainsi qu'à la mobilisation gratuite des journalistes des media publics. Les autorités s'engagent ainsi à diffuser de manière gratuite tous les produits du programme susceptibles de passer à la télévision et la radio (films, court-métrages, entretiens télévisés, enregistrements) pendant toute la période du programme y compris la période de clôture. »

Le devis programme de démarrage prévoit que l'UGP proposera sans recours à un consultant externe un plan de communication à l'issue du DP0 en fonction des activités qui seront programmées pour le DP1. En effet l'UGP estime que les actions de communication pour la visibilité n'ont de sens qu'à partir des activités concrètes du projet en direction des bénéficiaires directs et indirects.

1.1. Principes de base

- Le projet Etat de droit estime que seule l'atteinte progressive des trois résultats (accès à la justice, renforcement des capacités des acteurs et amélioration de la politique pénale et pénitentiaire) est susceptible de support de visibilité pour une communication : on communique sur des résultats pas des activités.
- Pour ce faire, la visibilité du projet se fera uniquement à partir de la visibilité des activités du ministère ou de la visibilité des activités des autres bénéficiaires (société civile, barreau etc.). Le projet Etat de droit n'aura pas d'activités de communication propre en tant que structure de projet en dehors des « cahiers du projet Etat de droit » et de l'observatoire des réformes (voir ci-dessous).
- Le projet Etat de droit accompagnera la visibilité de l'Union Européenne dans le cadre des activités de visibilité que cette dernière mènera.
- La communication du projet se fera à partir des contenus et des apports du projet pour l'amélioration de l'Etat de droit en Mauritanie : travaux de capitalisation, séminaires, publications.
- Définitions : le terme communication correspond aux activités d'informations pour promouvoir les objectifs du projet. La visibilité est un des résultats de ce travail de communication.

2. Groupes cibles

- Les partenaires institutionnels du programme : DUE, CAON, ON, la maîtrise d'œuvre, les membres du COPIL, au travers des outils de reporting et contractuels.
- Les justiciables mauritaniens au travers des activités menées par les acteurs associatifs. dans le cadre de l'axe 1 (accès à la justice). Ces activités concerneront la connaissance des droits et l'aide judiciaire. Dans sa communication écrite ou orale, le projet Etat de droit n'utilisera jamais le vocable « la, les populations » qui appartient au champ de la géographie et de l'ethnologie coloniale et non à celui du droit ou de la sociologie.
- Les acteurs associatifs de la justice au travers essentiellement des activités de l'axe 1
- Les acteurs privés de la justice (avocats, huissiers, experts judiciaires) au travers des activités de soutien principalement de l'axe 2
- Les acteurs publics de la justice (juges, cadres de la chancellerie, greffiers)
- L'opinion publique mauritanienne au travers des activités d'information dans l'espace public menées par les journalistes à l'occasion d'activités appuyées par le projet.
- Les partenaires techniques et financiers au travers de l'observatoire des réformes réglementaires, des publications du projet, des articles de la presse et de la participation de l'UGP aux activités de concertation et de capitalisation menées par les PTF.

3. Objectifs spécifiques pour quelques groupes cibles

3.1. La cellule communication du ministère

Il existe une cellule communication au ministère. Elle ne fonctionne pas correctement (voir aide mémoire n°26). Le DP1 a prévu le renforcement de la cellule (activité 3.1.2.5) : refonte du site web, formations aux techniques de relation avec la presse (monter un dossier de presse), organisation et rattachement fonctionnel et hiérarchique de la cellule au sein du ministère. L'amélioration de la communication institutionnelle du ministère contribue au renforcement de l'Etat de droit. Le logo de la coopération UE/RIM sera visible sur le site et les documents de communication institutionnelle du ministère.

3.2. Les médias

Le projet Etat de droit estime que le rôle des médias est d'abord un rôle d'information dans l'espace public. La qualité de l'information judiciaire contribue au renforcement de l'Etat de droit par une compréhension documentée de la part des lecteurs des situations judiciaires. Au travers des formations au journalisme judiciaire que projet proposera via l'ENAJM (activités 2.2.2.1, 2.2.2.2, 2.2.2.3), le projet se constituera un petit réseau de journalistes au travers desquels il pourra faire passer ses messages sur un mode de confiance réciproque. Le projet travaillera également la proximité de ces journalistes avec la cellule communication du ministère.

Les médias seront informés par l'UGP de la tenue des activités du projet qui peuvent les intéresser.

Pour certaines activités de promotion institutionnelle de l'Union Européenne, des bons de commande seront adressés à certains médias pour la diffusion d'un publiereportage.

3.3. Les sites web des bénéficiaires

Le DP1 a prévu la prise en charge de 4 sites web d'acteurs de la justice. La visibilité de l'union européenne sera assurée sur ces sites. Des liens avec le site de la DUE seront prévus.

4. Principales activités qui seront organisées durant la période couverte par le plan de communication et de visibilité

Le présent plan de communication est valable pour la durée du premier devis programme. En fonction de l'évolution du programme il sera adapté si nécessaire pour les autres devis programmes. Toutes les activités qui seront présentes dans l'espace public (colloques, séminaires, inaugurations etc.) peuvent entrer dans le cadre de ce plan de visibilité. Si des résultats peuvent être montrés elles feront l'objet d'une attention particulière en termes de visibilité (banderoles, mentions de l'UE) et de relations avec les médias sur la base d'un relai de l'information si les médias le souhaitent et sous la forme qu'ils veulent.

Le DP1 a prévu quatre activités spécifiques de visibilité

- Inauguration officielle du programme
- Participation au mois des droits de l'homme dans le cadre de l'année de l'Union Européenne
- Prise en charge d'une partie des coûts du concours international de plaidoirie des droits de l'Homme organisé conjointement avec le barreau mauritanien et l'institut des droits de l'homme de Caen.
- Accompagnement des initiatives de la DUE dans le cadre de la journée de l'Europe.

5. Outils de communication choisis

Le projet s'est doté des outils de communication suivants :

- Roll Up
- Petit dépliant
- Plaquette institutionnelle
- Chemise pour documents

A côté de ces outils, le projet publiera régulièrement une revue appelés « les cahiers de l'Etat de droit » qui capitaliseront sur un sujet à partir des travaux menés dans le cadre du projet. Deux premiers numéros sont prêts : le rôle de la société civile dans l'Etat de droit. Et la justice de proximité.

Ces outils de communication reprendront le logo de la coopération UE/Mauritanie avec l'ajout en page de couverture d'un bandeau traversant avec les deux couleurs du drapeau mauritanien.



Les cahiers seront destinés aux partenaires institutionnels du projet, y compris les autres PTF (coop française, GIZ, coop espagnole, PNUD, UNICEF)

La création d'un observatoire des réformes législatives sous forme d'un tableau de suivi d'adoption des textes a également pour objectif d'assurer la visibilité de l'Union Européenne en plaçant le projet au centre de l'information des PTF qui interviennent sur les questions de justice.

6. Réalisation des objectifs de communication

Voir cadre logique du DP1

Plus spécifiquement pour ce qui concerne les questions d'Etat civil (inscription sur les registres, transcriptions des actes matrimoniaux), une campagne de communication élargie (nationale, multi média et pluri annuelle) sera montée comme activité en tant que telle. La visibilité de l'Union Européenne sera assurée si elle ne brouille pas le message principal.

7. Ressources humaines

Le projet n'engagera pas de personnels spécifiques ou de consultants sur la visibilité qui se fera dans le cadre des activités habituelles du projet. Le chef de projet et l'assistant technique SC seront en première ligne.

8. Ressources financières

Les coûts des actions de visibilité (presse, banderoles) ont été inclus dans le coût des activités. Pour ce qui concerne le coût des 4 actions spécifiques un budget de 12 millions d'UM a été prévu.